

<b>BC saisie par</b> : ROUSSIN	le 04.06.2024	<b>Validé par:</b> ROUSSIN	le 04.06.2024
<b>Interlocuteur</b> : Chargé de secteur ROUSSIN SABINE	<b>EMS JUEN</b>		
<b>Centre</b> : CS402 Chargé secteur TER04 02	720 RTE de ST Quentin 38210 TULLINS		

**Client:** 17301556 M AIDOUNI BENYEBKA  
0783131330 - 0954088003

**Contrat:** 2078/0 du 01.03.1989

**ESI:** 0129-I-60-0011 ST ROMANS LE VILLAGE au Rez de ch avec jardin T5  
HLM LE VILLAGE Logt no 0011 31 ALL du Puits Commun  
Destination: HABITATION Date fin constr.: 01.08.1978 Date entrée patrim.: 01.08.1978

<b>OBJET DE LA COMMANDE:</b>	<b>Réclamation PL/583881</b>		
<b>Date de début d'exécution:</b>	<b>début d'incendie - problématique électrique</b>		
<b>Date de début d'exécution:</b>	04.06.2024	<b>Fin d'exécution:</b>	04.06.2024
Bonjour, Merci d'intervenir dans vos meilleurs délais à l'adresse suivante : mise en sécurité électrique suite début d'un incendie samedi 1er juillet. Cette intervention se faisant sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante, doit répondre aux obligations du Code du Travail relatif à l'exposition à l'amiante et relève de la Sous-Section 4			

Prestations/articles	PU HT (EUR)	Quantité	Prix HT	TVA (%)
NVERIFELE001-Verification d'une installation électrique, re	75,00	1,00	75,00	10,00

Montant HT	Total remises HT	Total HT	Total TVA	<b>TOTAL TTC (EUR)</b>
75,00	0,00	75,00	7,50	82,50

<b>Opération:</b>	<b>S. analytique:</b>	Non affecté
-------------------	-----------------------	-------------

#### Retour du BC à l'agence dans les 48h suivant travaux avec zones ci-dessous renseignées (QUITUS)

Date de fin de travaux	Travaux conforme au BC	OUI	NON
<b>Observations:</b>			
<b>Signature du locataire</b>		<b>Signature de l'entreprise</b>	

**En acceptant l'exécution de la présente commande, l'entreprise est réputée avoir pris connaissance et s'oblige à appliquer les dispositions de Plan de Prévention et du DT Amiante consultable et téléchargeable sur le site internet de la SDH www.sdh.fr**

#### **FACTURES: Règlement: 30 jours fin de mois**

La facture sera rejetée si elle ne comporte pas le double du bon de commande. Les prix devront être détaillés en "Fournitures" et "Main d'oeuvre". Les libellés "Travaux forfaitaires" ou "Conformes au devis" ne seront pas acceptés

Les travaux devront être réalisés dans les règles de l'art